

Lettre ouverte aux citoyens

Impulsé par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics et exécuté par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), un plan méthodique de destruction du réseau de la DGFIP a été dévoilé le 6 juin 2019 par notre Directeur départemental.

Nous, agents des Finances Publiques, estimons qu'il est de notre devoir d'alerter sur cette entreprise de destruction sans précédent de vos services publics.

Pour la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) du Cher, le projet prévoit :

- la fermeture de **toutes les trésoreries du territoire**
- la fermeture de **3 Services des Impôts des Particuliers** (St Amand-Sancerre-Vierzon), et maintien d'un service départemental à Bourges
- la fermeture de **3 Services des Impôts des Entreprises** et la création d'une seule structure départementale à Bourges

La direction ne prend aucun engagement sur la pérennité des antennes prévues à ce jour (Vierzon et St Amand) et pour cause : elles ne sont là que pour faire passer le projet et sont amenées à disparaître.

Dans un premier temps, toutes les **caisses disparaissent** à partir de janvier 2020. Nombreux sont les contribuables qui y viennent cependant pour payer en espèce impôts, cantine, eau... ou pour récupérer des aides.

Mais bien plus encore, **c'est l'accueil du public en général qui serait amené à disparaître**. Ces dernières années, les habitants du Cher ont déjà été victimes des réductions des plages horaires et jours d'ouverture de nos accueils du fait des suppressions d'emplois drastiques au sein de nos services (1/4 des emplois supprimés en 10 ans dans le Cher, soit plus de 200 agents). Ce que Bercy promet en lieu et place, ce sont des « points de contact » dans les Maisons de Service au Public ou dans les Maisons France Services par exemple.

Pour les agents des Finances Publiques, les ruraux ne doivent pas être considérés comme des « citoyens de seconde zone » après l'abandon des services postaux, les fermetures de classes et de maternités, ils sont en droit d'attendre autre chose que des permanences épisodiques ou en vidéo conférence.

Un service public ne doit pas uniquement se résumer à un accès à un ordinateur mis à disposition sans aucune assistance d'un agent des Finances Publiques.